

Projet de terminal méthanier sur le fleuve Saint-Laurent (Québec) : les enjeux et les impacts environnementaux – vu d'un régulateur

Vincent JARRY, Directeur régional – Groupe Programmes- Transports Canada (Canada)

Résumé :

Le projet d'implantation d'un terminal méthanier à Gros-Cacouna (fleuve St-Laurent, Québec) a été initié par les compagnies TransCanada PipeLines et Pétro-Canada. Ce projet est évalué à 700 millions de dollars canadiens et consiste en la construction d'un quai en eaux profondes, d'équipements de déchargement, de 2 réservoirs de stockage de gaz naturel liquéfié (LNG), d'équipements pour gazéifier le gaz naturel liquéfié et d'une unité d'ajustement de la composition du gaz naturel.

Les promoteurs ont identifié une installation portuaire appartenant au Ministère des transports du Canada (Transports Canada) pour construire son terminal. Ce projet est assujéti à la *Loi canadienne d'évaluation environnementale* et Transports Canada est une autorité responsable (ou régulateur) en raison de l'approbation exigée la *Loi sur la protection des eaux navigables* (LPEN) et à titre de représentant du gouvernement pour la conclusion d'un bail à long terme avec le promoteur.

La communication a pour but de décrire les paramètres principaux du projet, les impacts appréhendés et les études de risques qui ont été utilisées ainsi que certaines mesures d'atténuation qui ont été proposées. Finalement, nous tenterons également d'illustrer pourquoi et comment un ministère à vocation économique, et ayant un rôle de régulateur, doit prendre en compte les considérations environnementales, les risques technologiques, la sécurité du public, ainsi que les considérations sociales dans son processus décisionnel.